

Golf Club de Draveil

Règlement du Championnat Dames 2018

- 1°) **Epreuve en match-play ouverte à tous les membres**
Date limite d'inscription : 4 mars 2018
En raison d'un faible nombre de participantes (minimum 16 joueuses), les matches se dérouleront sous forme de poules puis de barrages et matches de classement. Cette formule permet de mieux équilibrer les parties.
- 2°) **Le premier tour aura lieu sous forme de poules de 3 joueuses** (soit 2 matches pour chacune):
Poule 1 : les 3 meilleurs index (matches à St Germain les Corbeil)
Poule 2 : les 3 index intermédiaires (matches à Sénart)
Poule 3 : les 3 joueuses les moins bien classées (matches à Etiolles)
Classement selon les résultats : victoire 2 points, match nul : 1 point pour chaque joueuse, défaite 0 point – en cas d'égalité, il est tenu compte des résultats des matches (minimum de trous = meilleur classement).
La gagnante de la poule 1 est déclarée Championne Dames 2018.
- Second tour pour déterminer les places 2 et 3 :
Matches pour la 2^{ème} place : la gagnante d'un match de barrage entre la 1^{ère} de la poule 2 et la 2^{ème} de la poule 3 rencontre la 2^{ème} de la poule 1 (matches à Sénart)
Matches pour la 3^{ème} place : la gagnante d'un match de barrage entre la 1^{ère} de la poule 3 et la 2^{ème} de la poule 2 rencontre la 3^{ème} de la poule 1 (matches à Etiolles)
- 3°) Les matches se joueront en match-play brut sans coup rendu.
Marques de départs : rouges pour toutes les joueuses.
- 4°) Les matches se disputeront obligatoirement dans les délais suivants :
- Matches de poule Avant le 30 juin
- Matches de barrage Avant le 30 août
- Finales de classement 2 et 3 Avant le 30 Septembre
- 5°) a) Les matches devront impérativement se dérouler avant la date limite. Aucun report ne sera accepté pour quelque raison que ce soit.
Au cas où les adversaires ne pourraient trouver de date commune, la commission sportive pourra réserver un horaire la veille de la date limite. La joueuse non présente est déclarée perdante. Si aucune joueuse n'est présente, les deux sont disqualifiées.
- b) A réception du mail de confirmation de chaque tour, les adversaires disposent de 8 jours pour valider la date du match dans les délais impartis par le règlement et en informer le responsable de l'épreuve.
- c) Lorsque la rencontre est effectuée, le vainqueur devra impérativement avertir le responsable de l'épreuve qui lui communiquera son futur adversaire (s'il est déjà connu).
- 6°) a) Tout manquement au présent règlement entraînera la disqualification de la joueuse.
b) En cas de litige, la commission sportive est compétente pour trancher.

Responsable de l'épreuve (Championnat Dames) : Patrick THEPIN au 06.46.77.07.59
ou courriel : patrick@gcdgolf.fr

Merci et bonne partie à toutes.